

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019 – 25/03/2019 – 19

*Dossier d'expertise du projet de restructuration partielle de l'ESIREM,
aile G du bâtiment Sciences Mirande - CPER 2015-2020*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 25 voix pour (unanimité) :

le dossier d'expertise du projet de restructuration partielle de l'ESIREM, aile G du bâtiment Sciences Mirande. Opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2015-2020. L'Université de Bourgogne sollicitera la subvention à la Région.

Dijon, le 26 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Résumé du dossier d'expertise

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

RESTRUCTURATION PARTIELLE DE L’ESIREM – AILE G DE SCIENCES MIRANDE

Résumé du dossier d’expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

L’opération porte sur la restructuration de l’ESIREM, aile G du bâtiment Sciences Mirande, opération inscrite au Contrat de plan Etat Région 2015 – 2020. Cette opération a pour objectifs de regrouper l’ensemble des locaux de l’ESIREM dans cette aile afin de créer une unité de lieux permettant à l’ESIREM d’affirmer son identité et d’augmenter le nombre et la taille des salles d’enseignement afin d’accueillir des promotions d’étudiants en croissance.

Ce projet comprend donc les interventions suivantes :

- la restructuration d’une partie des locaux de l’ESIREM afin d’accueillir les effectifs étudiants en augmentation situés dans l’aile G du bâtiment Sciences Mirande (ainsi que le rez de jardin de l’aile H),
- par voie de conséquence, la restructuration d’une partie du département IEM de l’UFR Sciences et Techniques,
- les travaux de câblage Voix-Données-Images dans les ailes B, D et H du bâtiment Sciences Mirande.

La restructuration partielle de l’ESIREM (aile G) prévoit :

- l’adaptation de locaux (décloisonnement et recloisonnement),
- la mise aux normes des salles de TP dont celle de chimie et du câblage téléphonique et informatique de l’école,
- la création d’une salle de TP de chimie,
- l’augmentation de la capacité d’accueil du hall d’entrée.

La restructuration partielle de l’UFR Sciences et Techniques (aile H) prévoit la création de salles d’enseignement au rez de jardin.

Le projet de restructuration partiel de l’ESIREM sera complété par le projet d’extension de l’école d’ingénieurs, projet de 4,1 M€, inscrit au contrat régional de Dijon-Métropole (action référencée n°76 en date du 30 mars 2018).

2 - Matérialisation du projet

Le projet prévoit l’aménagement d’environ 500 m² dans l’aile G et d’environ 250 m² dans l’aile H.

3 - Financement

Après notification de l'avenant 2 au CPER daté du 25 janvier 2019, les financements inscrits dans l'action 2 - Réhabilitation de l'immobilier et la sous-action 2.1 – Bâtiments de formation – recherche – innovation du CPER 2015-2020 sont de 1,434 M€ à raison de :

- 0,717 M€ par l'Etat MESRI
- 0,717 M€ par la Région Bourgogne Franche-Comté

4 - Maîtrise d'ouvrage

Université de Bourgogne